

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

AU PLAN DÉMOGRAPHIQUE :

- ✓ La MRC de Joliette représente 13.9% de la population de la région de Lanaudière et est au 4^e rang des MRC au plan de la population de la région. Son poids démographique régional s'est réduit de 2% depuis 1986 (15.9%).
- ✓ La population de la MRC de Joliette s'est accrue de 26.5% depuis 1986 soit la 2^e proportion la moins élevée des MRC de la région. La population de la région s'est accrue, de son côté, de 45.4% au cours de cette même période.
- ✓ En 1996, 32.5% de la population de la MRC avaient 24 ans et moins, 45.4% étaient âgés de 25 à 54 ans et 22.1% de 55 ans et plus. En 2003, les moins de 24 ans représentaient 29.3% de la population de la MRC, les 25 à 54 ans 43.2% et les 55 ans et plus, 27.5%.
- ✓ Au cours des sept dernières années, la population des 55 ans et plus s'est accrue de plus de 5% pendant que la population des moins de 24 ans diminuait de 3.2%, tendant à démontrer un phénomène de vieillissement marqué de la population de la MRC de Joliette.
- ✓ Une augmentation de l'ordre de 3.7% de la population de la MRC est prévue d'ici 2021. Selon les prévisions, le taux de croissance de la population sera relativement stable pour chaque période de 5 ans. Pour la même période, la population de la région de Lanaudière devrait augmenter de l'ordre de 11.3%. La MRC de Joliette verra donc son poids démographique se réduire au cours des 15 prochaines années.

AU PLAN DE L'ORGANISATION DES FAMILLES :

- ✓ En 2001, 15 260 familles étaient répertoriées sur le territoire de la MRC de Joliette soit une proportion de 13.5% de l'ensemble des familles de la région de Lanaudière. La MRC de Joliette est donc celle qui, de la région, compte le 3^e plus haut total de familles sur son territoire.
- ✓ Si en 1996, 45.9% des ménages de la MRC de Joliette avaient des enfants, cette proportion est passée à 62.1% en 2001, soit la 3^e plus importante proportion de la région, une augmentation de près de 17 %.

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

- ✓ En 1996, de toutes les familles ayant des enfants, 20.9% avaient 1 enfant, 18.7% avaient 2 enfants et 6.3% avaient 3 enfants et plus. En 2001, ces proportions sont passées à 30.4%, 18.7% et 7.5%.
- ✓ En ce qui concerne les familles de type monoparental, la proportion est passée de 12.2% en 1996 à 13.8% en 2001; ce qui la situe en deçà de la moyenne régionale et de la moyenne du Québec. Par ailleurs, en 2001, 81% (la plus grande proportion des MRC de la région) des familles de type monoparental avaient une femme comme parent soit 3% de plus que la moyenne de la région et 1% de plus que la moyenne québécoise.

LE REVENU ANNUEL MOYEN DES FAMILLES :

- ✓ Le revenu annuel moyen des familles de la MRC de Joliette se situe, en 2000, à 54 333 \$ soit 2 600 \$ de moins que la moyenne des familles de la région et 5 000 \$ de moins que la moyenne des familles québécoises. Cette moyenne place la MRC de Joliette au 3^e rang des MRC de la région.
- ✓ En 2000, 12.6% des familles de la MRC de Joliette avaient des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$ soit le 4^e plus haut total de la région. La même année, la moyenne régionale se situait à 10.7% et la moyenne québécoise à 11.8%. La MRC de Joliette présente donc une proportion plus importante de familles ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ que la moyenne régionale et la moyenne québécoise.
- ✓ En contrepartie, la MRC de Joliette compte 19.1% de ses ménages dont les revenus annuels dépassent 80 000 \$ soit le 3^e rang de la région et a un écart de plus de 1% (20.7%) de la moyenne régionale et de 3% (22.1%) de la moyenne québécoise.
- ✓ Ainsi, 32.6% des familles disposent d'un revenu annuel inférieur à 40 000 \$, la moyenne régionale se situant à 36.1% et la moyenne québécoise à 37%. Aussi, 34.5% de ses ménages gagnent annuellement plus de 60 000 \$ comparativement à 39.2% pour la région et 39.3% pour le Québec.

AU PLAN DES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL :

- ✓ En 1996, le taux de chômage dans la MRC de Joliette (11.2%) était supérieur à la moyenne régionale (10.6%) et inférieur à la moyenne québécoise (11.8%). En 2001, le taux de chômage de la MRC de Joliette est supérieur (8.2%) à la moyenne régionale (6.7%) et identique à la moyenne québécoise (8.2%). Malgré cette amélioration, ce taux la situe au 3^e rang de la région.

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

- ✓ De même, le taux d'activités dans la MRC de Joliette en 2001 se situe au 3^e rang de la région à 61.9% comparativement à 65.6% pour la région et 64.2% pour le Québec. Si on compare ce taux à 1991 et 1996, il a diminué continuellement passant de 64.2% (1991) à 62.3% (1996).

VOLET LOISIR

AU SUJET DES ÉQUIPEMENTS :

- ✓ La MRC de Joliette regroupe 18.5% des équipements sportifs (municipaux et privés) de la région (190).
- ✓ Dans la MRC, près de 63% des équipements sportifs se trouvent dans les municipalités de Joliette et de Saint-Charles-Borromée.
- ✓ Les patinoires extérieures (9.9%), les courts de tennis (15.7%), les terrains de soccer (9.4%), les terrains de balle-molle et de baseball (11%) et les jeux de pétanque (11%) sont les équipements les plus nombreux. On note qu'il n'y a pas de piste d'athlétisme. Aussi, il n'y a que deux arénas et une seule piscine intérieure.
- ✓ Il y a un besoin pour un centre multisports.
- ✓ Le potentiel naturel, en particulier les rivières, est bien mis en valeur et utilisé à des fins récréatives. Aussi, on note l'existence de 88 équipements de loisir de plein air sur le territoire de la MRC dont 78 (87.6%) sont de propriété municipale.
- ✓ Les municipalités de Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies regroupent plus de 55% des équipements de plein air de la MRC.
- ✓ De ces équipements, 45 (51%) sont des espaces verts et des terrains de jeux. 6 des municipalités de la MRC (60%) ont des sentiers de ski de fond. Enfin, la MRC regroupe 16.7% des équipements de loisir de plein air inventoriés dans la région de Lanaudière.
- ✓ Il y a un besoin de relier en réseau les pistes cyclables.
- ✓ 38 équipements de loisir communautaire ont été répertoriés sur le territoire de la MRC. 29 de ceux-ci (76%) sont de propriété municipale. Ces 38 équipements représentent 14.8% du total des équipements de loisir communautaire de la région de Lanaudière.
- ✓ Les centres récréatifs et les chalets de services et les sous-sols d'églises sont les équipements les plus nombreux dans cette catégorie (79%). De

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

- plus, ces centres et chalets offrent 27 salles polyvalentes dont 8 (30%) sont situées à Saint-Charles-Borromée.
- ✓ Il existe 34 équipements de loisir culturel dans la MRC de Joliette selon l'inventaire complété, soit 19.4% des équipements de loisir culturel de la région.
 - ✓ 10 des 38 équipements (26%) sont des bibliothèques. On compte aussi 4 écoles de danse et 4 écoles de musique. De plus on compte 3 salles de spectacle.
 - ✓ Le réseau de bibliothèque est intéressant bien que déficient en terme de localisation dans certains cas.
 - ✓ 15 des 38 équipements de loisir culturel (39.5%) sont situés à Joliette.
 - ✓ Dans la MRC de Joliette, les municipalités utilisent 73.7% de leurs écoles pour des équipements intérieurs et les équipements extérieurs. Pour la région, ces proportions sont respectivement de 86% (intérieurs) et de 65% (extérieurs). Par contre, 4 des municipalités n'en font aucune utilisation.
 - ✓ Les gymnases et les salles polyvalentes représentent plus de 86% des équipements utilisés dans les espaces intérieurs des écoles. Les terrains de soccer constituent 40% des équipements extérieurs utilisés. Seulement 3 des municipalités de la MRC utilisent les sites extérieurs des écoles.
 - ✓ Enfin, dans le dossier des ressources physiques, il y a relativement peu d'équipements à vocation régionale malgré le pôle de services que représente Joliette au sein de la MRC.

VOLET LOISIR

AU SUJET DES RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ En ce qui concerne les emplois municipaux permanents dans le secteur du loisir, la MRC de Joliette en revendique 34, soit 14% de cette catégorie d'emplois pour l'ensemble de la région. La masse salariale de cette catégorie représente 13.3% de la masse salariale de la région à cet égard. Notons que 6 des municipalités de la MRC offrent des emplois permanents (60%).
- ✓ Du côté des emplois temporaires, surnuméraires et contractuels, on en dénombre un total de 183 (15.5%) pour une masse salariale représentant 11.2% de la masse salariale totale de cette catégorie d'emplois. 98 de ces

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

- emplois (54%) sont des emplois dans les camps de jour et terrains de jeux.
- ✓ Globalement, la MRC offre un total de 217 emplois municipaux en loisir (15.2% du total de la région) dont 34 de type permanent (15.7% des emplois de la MRC en loisir) et une masse salariale globale de 1 306 839\$ soit une proportion de 12.5% de la masse salariale de la région.
 - ✓ Du côté des bénévoles, la MRC de Joliette compte un total de 195 organismes (15.8% des organismes de la région) et un total de 2 582 bénévoles, soit 11.7% des bénévoles en loisir de la région.
 - ✓ 49% des organismes bénévoles de la MRC sont installés à Joliette (95) pour 38% des bénévoles.
 - ✓ Dans la MRC de Joliette, l'implication des bénévoles est marquée dans les secteurs communautaires et d'entraide, du sport et des activités de loisir culturel qui regroupent plus de 74% des bénévoles et aussi 74% des organismes.
 - ✓ Le loisir culturel est assumé, en bonne partie, par des organismes sans but lucratif et des bénévoles.
 - ✓ Bien que l'implication des bénévoles soit importante, on constate un besoin afin de mieux les supporter et les encadrer.

AU SUJET DES RESSOURCES FINANCIÈRES (réalité budgétaire 2002) :

- ✓ Le pourcentage du budget des municipalités investi dans le secteur du loisir est passé de 9.9% à 10.7% entre les années 2000 et 2002, soit au-delà de la moyenne des municipalités de la région de Lanaudière.
- ✓ Les municipalités de Crabtree et Saint-Charles-Borromée sont celles dont le pourcentage de leur budget consacré au loisir est le plus élevé avec 17.6% en 2002.
- ✓ 6 des 11 municipalités de la MRC investissaient un plus faible pourcentage de leur budget municipal en loisir que la moyenne des municipalités de la MRC en 2002 et 5 des 11 municipalités se situaient également à une proportion inférieure à la moyenne régionale qui, pour cette période, était de 9.6%.
- ✓ Entre les années 2000 et 2002, 6 des 11 municipalités ont réduit leur pourcentage de budget affecté au secteur du loisir et 6 municipalités de la MRC ont aussi réduit leur budget réel au cours de la même période.

FAITS SAILLANTS
MRC DE JOLIETTE

- ✓ Par ailleurs, entre les années 2000 et 2002, le montant d'argent par habitant (per capita) investi en loisir par les municipalités de la MRC est passé de 61.95\$ à 67.78\$, soit une augmentation de 9.4%.
- ✓ La ville de Joliette et la municipalité de Crabtree ont respectivement investi, en 2002, 115.27\$ et 126.72\$ par habitant et Saint-Ambroise-de-Kildare, 21.39\$.
- ✓ 6 des 11 municipalités de la MRC investissaient moins que la moyenne des municipalités de la MRC en 2002 (67.78\$) et que la moyenne des municipalités de la région de Lanaudière (67.70\$).
- ✓ Seulement 4 des 11 municipalités ont augmenté leur investissement per capita entre les années 2000 et 2002.
- ✓ En 2002, les municipalités de la MRC de Joliette se situaient au 3^e rang de la région par rapport au pourcentage du budget accordé au loisir et en regard du montant par habitant (per capita).
- ✓ En 2002, le budget total des municipalités de la MRC investi dans le secteur du loisir atteint 4 741 285\$, soit une augmentation de 3.1% par rapport à l'an 2000.
- ✓ Ce budget représente 13.6% du budget total des municipalités de la région de Lanaudière en loisir pour 2002. Il était de 13.8% en l'an 2000.

(Données fournies par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL))

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 500 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Saint-Pierre-Village	352	18 715	185 122	10,11	53,17

FAITS SAILLANTS
MRC DE JOLIETTE

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 1 000 À 5 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Crabtree	3 425	434 023	2 460 918	17,64	126,72
Notre-Dame-de-Lourdes	2 196	60 748	696 083	8,73	27,66
Saint-Ambroise-de-Kildare	3 537	75 658	1 150 966	6,57	21,39
Sainte-Mélanie	2 647	65 476	1 142 068	5,73	24,74
Saint-Paul	3 590	266 916	1 720 364	15,52	74,35
Saint-Thomas	3 074	142 250	2 025 270	7,02	46,28

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 5 000 À 10 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Notre-Dame-des-Prairies	7 261	605 949	5 295 533	11,44	83,45

DÉPENSES LOISIR ET CULTURE DES MUNICIPALITÉS DE 10 000 À 25 000 HABITANTS (EXERCICE FINANCIER 2002)

Municipalités	Pop.	Budget loisir	Budget municipal	% Loisir	\$/Habitant
Joliette	17 994	2 074 145	32 889 701	6,31	115,27
Saint-Charles-Borromée	10 258	1 074 822	6 099 352	17,62	104,78

DES VALEURS À VÉHICULER
DES ACTIONS À PRIORISER
AUTRES CONSTATS

L'invitation lancée par Loisir et Sport Lanaudière, tant aux municipalités qu'au milieu de l'éducation à participer à des rencontres de consultation, aura permis non seulement de valider le portrait mais aussi d'identifier, selon la connaissance

FAITS SAILLANTS **MRC DE JOLIETTE**

de chacun, des **valeurs qui devraient être véhiculées, des actions à prioriser** ainsi qu'un ensemble d'autres constats.

Sans être décisionnelles, ces rencontres donnent des indices qui doivent être considérés lors de l'implantation d'infrastructures, de la mise sur pied de programmation, d'offres de service...

Le loisir... une nécessité!

VOLET LOISIR

VALEURS À VÉHICULER :

- ✓ Investir dans le développement d'équipements supralocaux;
- ✓ Favoriser le développement d'équipements polyvalents;
- ✓ Promouvoir une pratique la moins encadrée possible et favoriser l'accès aux activités en particulier pour les familles à revenus modestes.

VOLET LOISIR

ACTIONS À PRIORISER :

- ✓ Relier les pistes cyclables en réseaux;
- ✓ Réaliser une étude auprès des organismes de loisir en regard de leurs besoins et des supports que les municipalités peuvent améliorer, planifier et augmenter;
- ✓ Promouvoir la présence de professionnels en loisir dans chacune des municipalités.

VOLET LOISIR

AUTRE CONSTAT :

- ✓ La commission scolaire est à revoir ses protocoles d'ententes avec les municipalités du territoire.